



Déplacement non rémunéré

Par **cerunic**, le **21/07/2011** à **20:00**

Bonjour,

Je travaille depuis quelques mois maintenant dans une société de formation, dans laquelle j'occupe l'emploi de formateur/testeur en Certificat d'Aptitude a la Conduite En Sécurité. Mes déplacements peuvent aller jusqu'à 10 000 km par mois et compter jusqu'à 100 h par mois. Mon employeur ne souhaite me rémunéré aucune de ces heures, est-il dans son bon droit ? Merci d'avance pour vos réponses surement intéressante .

Par **P.M.**, le **21/07/2011** à **20:44**

Bonjour,

Il faudrait savoir si vous êtes formateur itinérant mais normalement les déplacements professionnels pour se rendre sur le lieu de travail et qui dépassent celui habituel doit faire l'objet d'une contrepartie soit financière soit en repos...